



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2012
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)*

Document de travail préparé par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Généralités	3
II. Situation constitutionnelle et politique	3
III. Budget	5
IV. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Pêche, agriculture et élevage	5
C. Tourisme	6
D. Transports, communications et services de base	6
E. Environnement et hydrocarbures	7
V. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Santé publique	8
C. Protection sociale	8
D. Éducation	8
VI. Déminage et questions connexes	8

* Il existe un différend entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) (voir ST/CS/SER.A/42).



VII.	Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux	9
VIII.	Examen de la question par des organisations et d'autres instances intergouvernementales	9
IX.	Futur statut du territoire	10
A.	Position de la Puissance administrante	10
B.	Position du Gouvernement argentin.	11
X.	Examen de la question par les Nations Unies	12
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux.	12
B.	Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)	13
C.	Mesures prises par l'Assemblée générale	15

Note : Le présent document de travail contient des éléments d'information transmis au Secrétaire général par la Puissance administrante conformément à l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, des éléments fournis par le Gouvernement argentin, et des éléments accessibles au grand public. La Puissance administrante a transmis les informations le 30 décembre 2011. On trouvera de plus amples détails dans les précédents documents de travail figurant sur le site des Nations Unies <http://www.un.org/en/decolonization/workingpapers.shtml>.

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas), territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et des centaines de petites îles, dont la superficie totale est d'environ 12 173 kilomètres carrés. Ce territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est de l'archipel des Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et administrées depuis les îles Falkland (Malvinas), dont le Gouverneur remplit parallèlement les fonctions de commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. Selon le dernier recensement (2006), la population des îles Falkland (Malvinas) s'élève à 2 478 habitants (sans compter les résidents temporairement absents, ni les civils travaillant pour le Ministère de la défense), chiffre le plus élevé depuis 1931. La souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement argentin et le Gouvernement britannique.

II. Situation constitutionnelle et politique

2. La Constitution approuvée en 2008 et entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2009 (décret n° 2846) est contestée par l'Argentine (voir A/63/542, annexe I). La Constitution prévoit l'élection du Président de l'Assemblée par les membres de l'Assemblée législative. En accord avec celle-ci, le Gouverneur nomme un chef de l'administration (« Chief executive ») chargé d'exécuter les décisions. Chaque membre est responsable d'un portefeuille déterminé et travaille en étroite collaboration avec les services compétents. Les membres n'ont pas de mandat ministériel. Les questions de politique sont examinées par le Conseil exécutif, composé de 3 membres de l'Assemblée législative élus chaque année par leurs pairs et de 2 membres *ès qualités* sans droit de vote. Le Procureur général et le commandant des forces britanniques dans les îles sont autorisés à participer, sans droit de vote, aux réunions du Conseil exécutif. La politique étrangère et les questions de défense relèvent de la compétence du Gouverneur, désigné par le Royaume-Uni. En vertu de la Constitution, le Gouverneur a la possibilité, après avoir pris conseil auprès de l'Assemblée législative et obtenu son assentiment, d'édicter des lois en matière de paix, d'ordre et de bonne gouvernance du territoire, tandis que la Couronne britannique conserve les pleins pouvoirs en matière de législation dans ces domaines.

3. Les dernières élections législatives, organisées le 5 novembre 2009, concernaient les sièges des 8 membres de l'Assemblée législative, 5 pour la circonscription urbaine du territoire (Stanley) et 3 pour celle du « Camp » (qui regroupe le reste du territoire), pour un mandat de quatre ans. Le Gouverneur actuel, Nigel Haywood, a pris ses fonctions en octobre 2010.

4. Au cours de l'année 2011 et début 2012, l'Argentine et le Royaume-Uni ont réaffirmé leurs positions respectives au sujet de différents aspects constitutionnels, militaires et économiques du conflit de souveraineté sur le territoire, notamment par le biais d'observations écrites. L'Argentine a publié un communiqué de presse le 10 juin 2011, à l'occasion de la « Journée d'affirmation des droits de l'Argentine sur

les îles Malvinas » et d'autres zones, et un autre le 3 janvier 2012, « à l'occasion de l'anniversaire de l'occupation illégitime des îles Malvinas par le Royaume-Uni », et s'est adressée aux médias. Le Royaume-Uni a de son côté adressé des observations écrites à l'Organisation des Nations Unies pour rejeter les revendications de nature territoriale ou autres de l'Argentine (voir A/AC.109/2012/12, A/66/653, annexe, et A/66/677, annexe).

5. Le 10 février 2012, le Secrétaire général s'est entretenu avec le Ministre argentin des affaires étrangères, Héctor Timerman, au sujet d'événements récents liés aux îles Falkland (Malvinas). Le Ministre des affaires étrangères a, entre autres, dénoncé ce qu'il a appelé la « militarisation de l'Atlantique Sud » par le Royaume-Uni, et sollicité l'appui du Secrétaire général pour l'instauration d'un dialogue dans le cadre de ses bons offices. Le Secrétaire général a fait part de sa préoccupation devant les échanges de plus en plus vifs entre les Gouvernements argentin et britannique sur la question. Il a dit espérer que les Gouvernements argentin et britannique sauraient éviter l'escalade et résoudre leurs différends de manière pacifique, par la voie du dialogue. Le Secrétaire général a rappelé que ses bons offices restaient disponibles pour la résolution de ce conflit si les deux pays en faisaient la demande.

6. Le Ministre des affaires étrangères a protesté de la même manière lors de rencontres avec les Présidents du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, respectivement, et a par la suite adressé un courrier au Président de l'Assemblée générale. Dans ce courrier, il était indiqué que l'Argentine avait été « contrainte d'alerter la communauté internationale, par l'intermédiaire des organes principaux de l'Organisation des Nations Unies, face à la militarisation croissante, par les autorités britanniques, des îles Malvinas et des îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud, ainsi que des espaces maritimes environnants ». L'Argentine disposait d'informations en lien avec le « déploiement militaire britannique aux îles Malvinas, d'un sous-marin nucléaire doté d'armes nucléaires ». « L'escalade militaire britannique inquiète non seulement l'Argentine mais aussi les pays de la région et au-delà », indiquait le courrier, qui mentionnait la condamnation du « déploiement militaire du Royaume-Uni dans la région », par l'Union des nations de l'Amérique du Sud et par la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement. Le même jour, lors d'une conférence de presse, le Ministre des affaires étrangères a appelé à l'ouverture d'un dialogue sur la souveraineté des îles et pressé le Royaume-Uni d'appliquer les nombreuses résolutions de l'Assemblée générale qui appelaient les deux parties à s'asseoir à la table des négociations et de renoncer à la militarisation de l'Atlantique Sud (voir A/66/696-S/2012/86, annexe).

7. Le Représentant permanent du Royaume-Uni, Mark Lyall Grant, a pour sa part indiqué, lors d'une conférence de presse tenue le même jour, que les accusations de l'Argentine étaient « manifestement absurdes ». Le 22 février 2012, le Royaume-Uni a adressé au Secrétaire général un courrier indiquant que le dispositif militaire du Royaume-Uni sur les îles Falkland n'avait « pas changé » et avait « pour seul but de protéger le droit qu'a la population des îles de déterminer librement son avenir politique, culturel et économique ». Les accusations sont « dénuées de tout fondement » et « jettent le doute sur le niveau de preuve que la République argentine appliquait à toutes ses déclarations politiques », a affirmé le Royaume-Uni, considérant que les occasions de coopération dans l'Atlantique Sud ne manquaient pas, mais énumérant les récentes initiatives de l'Argentine qui « incitent à s'interroger sur l'attachement de la République argentine à la coopération

pacifique dans l'Atlantique Sud et au respect de ses obligations juridiques internationales ». Le Royaume-Uni a affirmé qu'il n'y aurait de « négociations sur la souveraineté des îles Falkland que lorsque les habitants des îles en auront décidé ainsi eux-mêmes » (voir A/66/706, annexe).

8. On trouvera ci-dessous de plus amples informations sur les positions de la Puissance administrante et du Gouvernement argentin.

III. Budget

9. L'exercice budgétaire du territoire court du 1^{er} juillet au 30 juin. Selon la Puissance administrante, le territoire fait tout son possible pour maintenir un budget équilibré. Pour l'exercice 2011/12, le montant approuvé des recettes était estimé à 46,5 millions de livres, dont 13,5 millions provenaient de la pêche, 5,5 millions des revenus de placements, 12,3 millions des impôts et 6,1 millions des travaux publics. Pour la même période, les prévisions révisées de dépenses se chiffraient à 46,4 millions de livres.

IV. Situation économique

A. Généralités

10. Selon la Puissance administrante, le produit intérieur brut (PIB) des îles s'élève à environ 100 millions de livres par an. Le PIB par habitant est estimé à environ 40 000 livres. L'augmentation des recettes provenant des impôts sur les sociétés est révélatrice de la croissance du secteur privé. L'économie repose toujours principalement sur la pêche (qui représente environ 50 % du PIB), mais le tourisme et d'autres secteurs tels que l'élevage ont progressé ces dernières années. Selon la Puissance administrante, les îles ont récemment lancé une stratégie de développement économique à long terme, visant essentiellement à réduire la dépendance vis-à-vis de la pêche, en développant le tourisme et l'économie rurale et en attirant de nouvelles industries. Le dernier Plan des îles (2010-2015) définit des perspectives pour la croissance économique, la stabilité financière, l'amélioration de la qualité de vie et le renforcement des infrastructures de transport et de télécommunications.

B. Pêche, agriculture et élevage

11. Les espèces de calmars *Loligo* et *Illex* constituent la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie. Ces dernières années, les captures de *Loligo* sont restées relativement stables, alors que celles d'*Illex* ont reculé. Ces deux espèces ont un cycle de vie d'un an. Le *Loligo* est pêché dans plusieurs zones, ainsi qu'en haute mer. Outre ces calmars, diverses espèces de poissons à nageoires sont pêchées, comme la rascasse, le merlu et le grenadier bleu. Selon la Puissance administrante, la gestion des ressources halieutiques du territoire incombe au Département de la pêche.

12. L'évolution la plus remarquable constatée ces dernières années dans le secteur de l'agriculture a été le développement de l'industrie de la viande et l'évolution de l'élevage en faveur d'une race unique de mouton dont les qualités permettront d'optimiser les rendements de viande et de laine. En 2010, selon la Puissance administrante, les îles ont exporté 1,7 million de kilogrammes de laine, et 45 000 moutons et agneaux sont passés par l'abattoir de Sand Bay avant d'être exportés. Un plan quinquennal d'aide à l'agriculture est en cours d'exécution dans le territoire. D'après les médias, plusieurs visites à des producteurs et préparateurs de laine et de viande à l'étranger ont été organisées au cours de l'année 2011, afin d'encourager les relations commerciales.

C. Tourisme

13. Le tourisme occupe une place importante dans l'économie du territoire, à laquelle il contribuerait à hauteur d'environ 6,1 millions de livres par an. Ces dernières années, le tourisme s'est sensiblement développé dans les îles Falkland (Malvinas), avec une croissance moyenne de 5 % par an du nombre de visiteurs. En ce qui concerne la saison des croisières 2010/11, le bilan s'est établi à 40 542 passagers, qui ont dépensé près de 1,4 million de livres dans les îles, dont 43 % en excursions, 38 % en achats et 16 % en nourriture et boissons.

D. Transports, communications et services de base

14. Le territoire est parcouru par environ 1 000 kilomètres de routes. Des travaux sont en cours pour continuer à améliorer le réseau routier desservant les fermes et agglomérations isolées. Outre les routes, les communications sont assurées par un service de cabotage qui dessert les habitants résidant à l'est, à l'ouest et dans les îles périphériques, ainsi que par un service régulier de transbordeur entre les deux îles principales et par des vols locaux.

15. En 2011, la compagnie LAN Airlines a continué d'assurer une liaison hebdomadaire entre Puntas Arenas (Chili) et les îles Falkland (Malvinas), avec deux escales mensuelles à Río Gallegos en Argentine, en application des dispositions de la Déclaration commune de l'Argentine et du Royaume-Uni en date du 14 juillet 1999. Par ailleurs, au titre de l'échange de notes valant accord du 23 février 2001, les vols privés et un certain nombre de vols d'évacuation sanitaire sont autorisés depuis les îles Falkland (Malvinas) à destination de l'Argentine continentale et du Chili. On trouvera des renseignements à ce sujet dans la section VIII ci-dessous.

16. Au sujet des activités liées aux hydrocarbures menées dans les eaux entourant les îles Falkland (Malvinas), l'Argentine a publié en février 2010 le décret présidentiel 256/2010 imposant aux navires d'obtenir une autorisation préalable pour faire escale dans les ports argentins ou traverser les eaux du pays. À ce sujet, l'Argentine et d'autres pays, ainsi que la Conférence ibéro-américaine, le Sommet de l'Amérique latine et des Caraïbes, le Marché commun du Sud (MERCOSUR) et l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), ont rappelé que l'Assemblée générale, dans sa résolution 31/49 du 1^{er} décembre 1976, avait demandé aux deux parties de s'abstenir de prendre des décisions impliquant le recours à des modifications unilatérales de la situation. Dans le cadre de la mise en œuvre progressive de ces décisions, les membres du Marché commun du Sud ont décidé, le

20 décembre 2011, d'interdire l'accès de leurs ports « aux navires battant le pavillon illégal des îles Malvinas » (on trouvera des renseignements complémentaires dans les documents A/AC.109/2011/14 et A/65/789, annexe, ainsi qu'aux sections VIII et IX ci-dessous).

17. Le Royaume-Uni considère pour sa part que le décret présidentiel 256/2010 n'est pas conforme au droit international, notamment à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Selon la Puissance administrante, au cours de l'année 2011, l'Argentine a enfreint à plusieurs reprises et de manière unilatérale le droit de passage inoffensif et la liberté de navigation stipulés par la Convention en s'en prenant au système de transport de la petite communauté insulaire (enfreignant ainsi la résolution 31/49 de l'Assemblée générale du 1^{er} décembre 1976) (on trouvera des renseignements complémentaires dans les documents A/AC.109/2011/14 et A/65/850, annexe, ainsi qu'à la section IX ci-dessous).

18. Dans le domaine des télécommunications, la mise en place d'un accès à haut débit sur l'ensemble des zones rurales des îles a permis d'améliorer les communications au sein du territoire et vers l'extérieur. Selon la Puissance administrante, on recense plus de 1 000 ordinateurs sur le territoire. En 2011, 75 % environ des foyers étaient équipés d'une connexion Internet à haut débit.

19. Le principal parc éolien du territoire couvre environ 26 % des besoins en électricité dans les zones urbaines. Sa capacité a récemment été doublée, l'objectif étant de couvrir 40 % des besoins en électricité des zones urbaines du territoire grâce à l'énergie éolienne. À une moindre échelle, des éoliennes alimentent en électricité de petites exploitations et agglomérations.

E. Environnement et hydrocarbures

20. Selon la Puissance administrante, les îles Falkland (Malvinas) s'efforcent de respecter un certain nombre de traités et conventions relatifs à l'environnement. De son côté, l'Argentine a rejeté l'application territoriale de ces traités et conventions par le Royaume-Uni, au motif que le territoire et les espaces maritimes environnants font partie intégrante du territoire argentin.

21. En 2011, des projets environnementaux concernant la protection des pingouins, l'éradication des rats et la création de zones protégées ont été mis sur pied, conformément à des engagements internationaux. L'Argentine les a formellement contestés en septembre 2011. Une enquête menée la même année a par ailleurs indiqué que le type de déchets marins le plus souvent trouvés le long du littoral étaient des déchets en plastique, provenant de navires en mer ou de décharges avoisinantes dont la plupart seraient situées près du littoral.

22. La prospection de gisements d'hydrocarbures sous-marins a continué en 2011, sur fond de protestations de l'Argentine, d'autres États membres et d'organisations régionales. D'après la Puissance administrante, deux concessionnaires ont annoncé avoir trouvé du pétrole et du gaz, l'un deux indiquant que cette découverte présentait un potentiel commercial (on trouvera des renseignements complémentaires dans le document A/AC.109/2011/14, la section précédente et la section sur les organisations et forums internationaux ci-dessous).

V. Situation sociale

A. Généralités

23. Selon la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. Les dispositions de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, notamment de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ont été étendues aux îles Falkland (Malvinas) par la Puissance administrante. L'Argentine a quant à elle toujours rejeté l'application par le Royaume-Uni de ces divers instruments sur le territoire, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ainsi que la désignation des îles Falkland (Malvinas) comme territoire d'outre-mer dépendant du Royaume-Uni ou toute autre désignation similaire (on trouvera des renseignements complémentaires dans le document A/AC.109/2011/14).

B. Santé publique

24. Selon la Puissance administrante, l'état de santé général de la population des îles Falkland (Malvinas) est satisfaisant. Les soins médicaux et dentaires sont gratuits pour tous les habitants en vertu d'un accord sanitaire.

C. Protection sociale

25. Selon la Puissance administrante, le décret relatif aux retraites dans les îles Falkland impose à tous les employeurs et à tous les salariés âgés de 17 à 64 ans d'acquitter une cotisation mensuelle d'un montant fixe. Un système de prestations sociales et de pensions est également prévu pour les personnes handicapées ou défavorisées.

D. Éducation

26. L'enseignement est gratuit et obligatoire dans les îles Falkland (Malvinas) pour tous les enfants de 5 à 16 ans, avec un accès à l'enseignement préscolaire dès l'âge de 4 ans. En 2011, environ 380 enfants étaient scolarisés.

27. Selon des renseignements communiqués par l'Argentine, tous les habitants des îles Falkland (Malvinas) ont accès, sur un pied d'égalité, au système d'enseignement public argentin. On trouvera de plus amples informations sur la question dans le rapport de 2011 du Secrétaire général sur les moyens d'études offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes (A/66/68, sect. II.B).

VI. Déminage et questions connexes

28. En vertu de la Convention de 1997 sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert de mines antipersonnel et sur leur destruction, également appelée Convention d'Ottawa, les États parties sont dans l'obligation

d'effectuer le déminage des zones minées dans un délai de 10 ans à compter de l'entrée en vigueur du texte, à moins qu'une prolongation du délai fixé ne soit accordée en vertu de la Convention.

29. En novembre 2008, la neuvième Assemblée des États parties à la Convention d'Ottawa a décidé d'accorder au Royaume-Uni une prolongation jusqu'au 1^{er} mars 2019. Le Royaume-Uni a procédé au déminage de quatre zones du territoire. Selon la Puissance administrante, le programme de déminage de quatre sites a été achevé en juin 2010. Une deuxième phase de trois mois doit être lancée en 2012.

30. Comme cela a déjà été indiqué, la deuxième Conférence d'examen de la Convention d'Ottawa a décidé en décembre 2009 d'accéder à la demande de l'Argentine en lui accordant un délai supplémentaire allant jusqu'au 1^{er} janvier 2020. Lors de la onzième Assemblée des États parties à la Convention, qui s'est tenue à Phnom Penh du 28 novembre au 2 décembre 2011, l'Argentine a annoncé que son programme de déminage entrerait en application dès qu'elle contrôlerait les zones concernées faisant l'objet d'un conflit de souveraineté, ou qu'elle aurait trouvé un accord avec le Royaume-Uni sur son exécution.

VII. Participation aux activités des organisations et mécanismes internationaux

31. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux réunions de différentes instances du Commonwealth et appartient à l'Association des territoires britanniques d'outre-mer (United Kingdom Overseas Territories Association) ainsi qu'au Forum de coopération des territoires de l'Atlantique Sud (South Atlantic Territories Cooperation Forum), créé en 2010. Des représentants du Gouvernement participent également en tant que membres de la délégation britannique aux débats sur des questions touchant à leurs intérêts.

VIII. Examen de la question par des organisations et d'autres instances intergouvernementales

32. Au cours de réunions tenues en 2011, différentes instances intergouvernementales, y compris des organisations régionales et sous-régionales, telles que la réunion ministérielle du Groupe des 77 et la Chine (New York, 23 septembre 2011), la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes (Caracas, 3 décembre 2011), l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (San Salvador, 7 juin 2011), le Marché commun du Sud (MERCOSUR) (Asunción, 29 juin 2011, et Montevideo, 20 décembre 2011), l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) (Asunción, 29 octobre 2011), la Conférence ibéro-américaine des chefs d'État et de gouvernement (Asunción, 28 et 29 octobre 2011) et le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique (Caracas, 4 et 5 février 2012) se sont penchés sur la question des îles Falkland (Malvinas) et ont réaffirmé, notamment, qu'il fallait que l'Argentine et le Royaume-Uni reprennent les négociations pour parvenir à un règlement pacifique du différend. Certaines de ces organisations ont dénoncé les activités pétrolières et militaires menées par le Royaume-Uni qui ont été évoquées plus haut.

33. Par ailleurs, plusieurs des instances susmentionnées, parmi lesquelles la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'UNASUR, ont demandé au Secrétaire général de reprendre sa mission de bons offices sur la question et de les tenir informées. Le 6 avril 2011, le Ministre des affaires étrangères argentin a remis au Secrétaire général une lettre signée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UNASUR lui demandant de tout faire pour mener à bien la mission de bons offices que l'Assemblée générale lui avait confiée en vue de trouver une solution au conflit de souveraineté. À la séance du 19 décembre 2011, le Représentant permanent du Chili, Octavio Errázuriz Guilisasti, qui assurait la présidence en exercice de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes, a demandé au Secrétaire général de renouveler ses efforts dans le cadre de la mission de bons offices dont il était chargé. (On trouvera des informations complémentaires dans les documents A/65/812, annexe; A/66/388, annexe; A/66/548, annexe; A/66/549, annexe; A/66/653, annexe; et A/66/606, annexe.)

34. Comme le fait observer la Puissance administrante, le Royaume-Uni n'est membre d'aucune des organisations susmentionnées, à l'exception de l'Union européenne, et n'a été représenté à aucune des réunions évoquées, à l'exception de celle de l'Organisation des États américains, où il a le statut d'observateur. En outre, les participants au septième Forum ministériel Royaume-Uni-Caraïbes, coprésidé par le Secrétaire des affaires étrangères britannique et le Président du Conseil des relations étrangères et communautaires de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), qui s'est tenu à Grenade les 21 et 22 janvier 2012, ont décidé d'un commun accord, notamment, « d'appuyer, en principe comme en pratique, le droit de tous les peuples, y compris des habitants des îles Falkland (Malvinas), à disposer d'eux-mêmes » (voir aussi A/65/850 et sect. X ci-dessous).

IX. Futur statut du territoire

A. Position de la Puissance administrante

35. Exerçant son droit de réponse aux remarques faites par la Présidente de la République argentine à l'Assemblée générale le 21 septembre 2011, le Royaume-Uni a, entre autres, réaffirmé qu'il ne saurait y avoir de négociations sur la souveraineté des îles Falkland tant que leurs habitants n'en exprimeraient pas le souhait et que le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes sous-tendait sa position sur les îles. Il a ajouté que le Gouvernement des îles Falkland avait le droit de développer les secteurs de la pêche et des hydrocarbures dans ses propres eaux territoriales. Ce droit faisait partie intégrante du droit à l'autodétermination expressément consacré au paragraphe 2 de l'article I du Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Le Royaume-Uni a précisé qu'il restait convaincu que les possibilités de coopération étaient nombreuses dans la région de l'Atlantique Sud, alors que la République argentine rejetait ces possibilités depuis plusieurs années (voir A/66/385, annexe).

36. Selon les informations communiquées par la Puissance administrante, dans les vœux qu'il a adressés aux habitants du territoire pour l'année 2012, le Premier Ministre britannique, David Cameron, a réaffirmé les engagements de son pays à leur égard, non sans faire remarquer que l'Argentine poursuivait ses efforts

injustifiés et contre-productifs pour perturber les services de fret dans la région et dissuader les entreprises de mener des activités commerciales légitimes, ajoutant : « Je suis convaincu que nous avons tout intérêt à entretenir des relations constructives avec l'Argentine. Nous pouvons trouver un terrain d'entente sur des questions telles que l'économie mondiale et le changement climatique et nous souhaitons travailler avec l'Argentine sur ces questions. Cependant, le Gouvernement argentin continue de faire des déclarations qui menacent votre droit à l'autodétermination, ce que nous ne pouvons tolérer ». Et de conclure : « Je tiens à être parfaitement clair. Comme nous nous y sommes engagés, nous nous tiendrons résolument à vos côtés pour tout ce qui concerne la souveraineté. Votre droit à l'autodétermination est le pivot de notre politique. Nous ne conduirons de négociations sur la souveraineté des îles Falkland que si vous, ses habitants, le souhaitez. Il ne saurait en être autrement dans une démocratie. »

B. Position du Gouvernement argentin

37. Comme il ressort du procès-verbal de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale (A/66/PV.11), la Présidente de la République argentine, Cristina Fernández de Kirchner, a notamment déclaré à propos des îles Malvinas, dans son intervention du 21 septembre 2011, que 10 résolutions de l'Assemblée générale, 29 résolutions du Comité spécial de la décolonisation, 11 résolutions et 8 déclarations de l'Organisation des États américains, ainsi que les résolutions adoptées par différentes instances – les forums ibéro-américains, l'UNASUR, le MERCOSUR, des réunions d'États arabes et africains – avaient demandé que la question de la souveraineté soit examinée.

38. La Présidente de l'Argentine a ajouté que le Royaume-Uni avait systématiquement refusé de le faire et clairement utilisé à cette fin son statut de membre du Conseil de sécurité disposant du droit de veto. L'Argentine patienterait pendant une période raisonnable mais, si rien ne se passait, elle serait contrainte d'envisager une révision des accords provisoires toujours en vigueur entre les deux pays, en particulier la déclaration commune et l'échange de lettres du 14 juillet 1999 concernant la liaison hebdomadaire par la compagnie aérienne Lan Chile entre Punta Arenas (Chili) et les îles Malvinas, avec deux escales mensuelles, une dans chaque sens, à Río Gallegos. L'Argentine n'avait pas l'intention d'aggraver la situation, pour aucune partie, mais considérait qu'il était juste que l'Assemblée générale et le Royaume-Uni reconnaissent que les résolutions devaient être respectées. Enfin, la Présidente de la République argentine a appelé à l'ouverture d'un dialogue avec le Royaume-Uni et entre tous les membres de l'Assemblée générale sur la question.

39. On trouvera des renseignements complémentaires sur la position du Gouvernement argentin à la section X.A ci-dessous.

X. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

40. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à ses 6^e et 7^e séances, le 21 juin 2011 (voir A/AC.109/2011/SR.6 et 7). À la 6^e séance, il a accédé aux demandes des délégations de l'Argentine, du Brésil, d'El Salvador, du Guatemala, du Guyana, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay qui souhaitaient participer au débat.

41. Également à la 6^e séance, le Comité spécial a entendu les déclarations de Roger Edwards et Richard « Dick » Sawle, membres de l'Assemblée législative des îles Falkland (Malvinas). María Angélica Vernet et Alejandro Betts sont également intervenus.

42. Toujours à la même séance, s'exprimant au nom de la Bolivie (État plurinational de), du Chili, de Cuba, de l'Équateur, du Nicaragua et du Venezuela (République bolivarienne du), le représentant du Chili a présenté le projet de résolution A/AC.109/2011/L.7, que le Comité spécial a adopté sans le mettre aux voix. Dans la résolution, le Comité spécial a réaffirmé que le moyen de mettre fin à la situation coloniale particulière propre aux îles Falkland (Malvinas) était un règlement négocié du conflit, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

43. Le Ministre argentin des affaires étrangères a fait une déclaration à cette même séance du Comité spécial, le 21 juin 2011. Comme il ressort du compte rendu analytique de la séance, il a notamment rappelé le caractère irrévocable et imprescriptible des droits de la République argentine sur les îles Malvinas, les îles de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes. Dans sa résolution 2065 (XX), l'Assemblée générale avait indiqué que les îles faisaient l'objet d'un conflit de souveraineté entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Les véritables intérêts du Royaume-Uni étaient, selon le Ministre argentin, stratégiques et financiers, comme en témoignaient ses activités illégales de recherche et d'exploitation de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables dans l'archipel et les eaux qui faisaient l'enjeu du différend. Ces activités constituaient un affront fait à l'Argentine et aux autres pays de la région.

44. Le Ministre a ajouté que les manœuvres militaires effectuées sur les îles, notamment les tirs de missiles, constituaient une source de préoccupation pour toute la région, car elles enfreignaient les règles élémentaires garantissant la sécurité de la navigation et de la vie en mer. Le Gouvernement argentin, pour sa part, continuait de plaider résolument pour le droit à l'autodétermination, dans tous les cas où il s'appliquait; cependant, il ne s'appliquait pas dans celui des îles, puisque ses habitants étaient des sujets britanniques et non pas un peuple colonisé. L'Argentine n'était pas hostile à l'idée de coopérer avec le Royaume-Uni s'agissant des questions pratiques liées à la situation de facto dans l'Atlantique Sud, en vue de l'instauration d'un cadre propice à la reprise des négociations. Elle était disposée à s'acquitter du devoir qui incombait aux deux parties de reprendre les négociations

sur la souveraineté. Le refus du Royaume-Uni de prendre acte des appels que lui lançait la communauté internationale était d'autant plus inquiétant que c'était un membre permanent du Conseil de sécurité, organe dont l'objectif principal était de préserver la paix et la sécurité internationales.

45. Pour conclure, le Ministre des affaires étrangères a rappelé que l'Argentine attachait une grande valeur à la mission de bons offices confiée au Secrétaire général, dont l'objectif était de ramener les parties à la table des négociations. Les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'UNASUR avaient récemment demandé au Secrétaire général de redoubler d'efforts à cet égard (voir A/AC.109/2011/SR.6).

46. Aux 6^e et 7^e séances du Comité spécial, les représentants de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, de la Chine, de la Côte d'Ivoire, de Cuba, de l'Équateur, d'El Salvador, de la Grenade, du Guatemala, du Guyana (prenant la parole au nom des États membres de l'UNASUR), de l'Indonésie, du Mali, du Nicaragua, du Paraguay (prenant la parole au nom des États membres du MERCOSUR et des États qui y sont associés), ainsi que du Pérou, de la Fédération de Russie, de la Sierra Leone, de la République arabe syrienne, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du) ont également fait des déclarations sur la question des îles Falkland (Malvinas) (voir A/AC.109/2011/SR.6 et 7).

B. Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

47. Les 3, 6 et 10 octobre 2011, au cours du débat sur les questions de décolonisation qu'a tenu la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les délégations de l'Argentine, de la Bolivie (État plurinational de), du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de Cuba, de l'Équateur, du Guatemala, du Guyana, du Mexique, du Nicaragua, du Paraguay, du Pérou, de l'Uruguay et du Venezuela (République bolivarienne du) ont évoqué la question des îles Falkland (Malvinas), comme il ressort des documents A/C.4/66/SR.2, A/C.4/66/SR.5 et A/C.4/66/SR.6.

48. Le 3 octobre, la représentante de l'Uruguay, s'exprimant au nom du MERCOSUR, du Venezuela (République bolivarienne du), État partie au processus d'adhésion, et des États associés que sont la Bolivie (État plurinational de), le Chili, la Colombie, l'Équateur et le Pérou, entre autres, a réitéré leur soutien aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté relatif aux îles Malvinas, aux îles de Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud, ainsi qu'aux zones maritimes adjacentes, qui avait été réaffirmé dans le communiqué conjoint des présidents des États membres du MERCOSUR et des États associés, adopté le 29 juin 2011 à la quarante et unième session du Conseil du Marché commun. Selon l'intervenante, les auteurs du communiqué faisaient observer que l'adoption de mesures unilatérales était incompatible avec les décisions des Nations Unies. Parallèlement, les présidents des pays en question avaient adopté une déclaration spéciale dans laquelle ils rejetaient les déclarations du Ministre britannique de la défense concernant le déploiement d'avions de combat et de forces navales dans le secteur des îles Malvinas ainsi que la conduite par le Royaume-Uni d'exercices militaires tels que le tir de missiles depuis le territoire (voir A/C.4/66/SR.2).

49. À la même séance, s'exprimant au nom du Groupe de Rio, le représentant du Chili a réaffirmé le soutien du Groupe vis-à-vis des droits légitimes de l'Argentine dans le conflit de souveraineté l'opposant au Royaume-Uni; a rappelé la déclaration et le communiqué spécial concernant la prospection de combustibles fossiles sur le plateau continental des îles – adoptés par les chefs d'État et de gouvernement d'Amérique latine et des Caraïbes réunis au Mexique pour le Sommet de l'Unité, les 22 et 23 février 2010; a dénoncé les activités militaires menées par le Royaume-Uni dans les îles comme étant contraires à la politique de la région qui consistait à rechercher un règlement pacifique de la question; et a rappelé sa déclaration sur le sujet, adoptée à Santiago en octobre 2010 (voir A/C.4/66/SR.2).

50. Toujours à la même séance, le Représentant permanent adjoint de l'Argentine a déclaré, notamment, que le fait qu'il subsistait des exemples de colonialisme, sous différentes formes, constituait une violation de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et des principes du droit international énoncés dans la résolution 2621 (XXV) de l'Assemblée générale. Il a ajouté que le Royaume-Uni procédait, de manière unilatérale et illégale, à la prospection et à l'exploitation de ressources naturelles renouvelables et non renouvelables situées dans les archipels et les zones maritimes qui faisaient l'objet de la contestation, en violation de la résolution 31/49 de l'Assemblée générale. Le Royaume-Uni procédait également à des exercices militaires, notamment à des tirs de missiles à partir du territoire, ce qui non seulement constituait une violation de la résolution précitée, mais faisait obstacle à l'application intégrale des normes de sécurité maritime fixées par l'Organisation maritime internationale et était contraire à la politique régionale, qui consistait à rechercher un règlement pacifique du différend. Enfin, l'intervenant a affirmé que le Gouvernement argentin n'avait pas manqué une seule occasion de réaffirmer sa volonté de négocier, respectant en cela son obligation de trouver une issue au conflit; il incombait désormais au Royaume-Uni, en tant qu'État Membre de l'Organisation des Nations Unies, de respecter cette obligation (voir A/C.4/66/SR.2).

51. Le 6 octobre 2011, intervenant au nom des pays membres de l'UNASUR, le représentant du Guyana a, notamment, réaffirmé le ferme soutien de cette organisation aux droits légitimes de la République argentine dans le conflit de souveraineté concernant les îles Malvinas, de Géorgie du Sud et Sandwich du Sud et les zones maritimes environnantes et déclaré que le Secrétaire général devrait continuer à user de ses bons offices en vue de parvenir à la reprise des négociations. Il a également rappelé la déclaration des États membres de l'UNASUR sur la coopération concernant les mouvements de certains navires se rendant aux îles, en particulier l'engagement pris par ces États d'adopter la réglementation nécessaire pour prévenir l'entrée dans leurs ports de navires battant le pavillon illégal des îles Malvinas et d'informer le Gouvernement argentin de tout mouvement de navires ou embarcations en direction des îles transportant des cargaisons destinées à des activités pétrolières et/ou minières illégales sur le plateau continental argentin. Pour conclure, le représentant a affirmé que les pays membres de l'UNASUR s'opposaient à la conduite, par le Royaume-Uni, de manœuvres militaires dans les îles, qui étaient contraires à la politique de la région consistant à régler le différend par des moyens pacifiques uniquement (voir A/C.4/66/SR.5).

52. Exerçant leur droit de réponse, les représentants de l'Argentine et du Royaume-Uni ont réitéré à plusieurs reprises les positions respectives de leur gouvernement au cours des débats de la Quatrième Commission (voir A/C.4/66/SR.2, A/C.4/66/SR.5 et A/C.4/66/SR.6).

C. Mesures prises par l'Assemblée générale

53. En application de la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée générale a décidé que le point « Question des îles Falkland (Malvinas) » resterait inscrit à l'ordre du jour de façon à pouvoir être examiné sur notification d'un État Membre. Au moment de la publication du présent document de travail, l'Assemblée générale n'a reçu de notification d'aucun État Membre.
